

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 24 486 690 Dinars et un résultat déficitaire de < 325 151 > dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds spécialisé conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **SMART CAPITAL SA** entant que gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de SMART CAPITAL SA (Gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé «INNOVATECH») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction de SMART CAPITAL SA qu'il lui incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction du gestionnaire du fonds. Ce dernier constitue une partie intégrante du présent rapport.

Tunis, le 08 juin 2026

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00216.71.963.380
Fax: 00216.71.964.380

FONDS INNOVATECH
BILAN arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
AC 1- Portefeuille titres	3.1	15 977 131	11 915 961
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 369 990	7 550 000
b- Obligations et valeurs assimilées		5 587 525	4 365 961
c- Autres valeurs		1 019 616	-
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	8 256 584	4 277 952
a- Placement monétaires			
b- Disponibilités		8 256 584	4 277 952
AC 3 – Créances d’exploitation	3.3	250 000	0
AC4 – Autres Actifs		2 975	1 785
TOTAL ACTIF		24 486 690	16 195 698
<u>PASSIF</u>			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	3.4	15 347	5 801
PA 2 – Autres créditeurs divers	3.5	106 688	100 091
TOTAL PASSIF		122 035	105 892
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	3.6	26 100 000	17 500 000
CP 2 – Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 410 194)	(736 180)
b- Sommes distribuables de l’exercice		(325 151)	(674 014)
ACTIF NET		24 364 655	16 089 806
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 486 690	16 195 698

FONDS INNOVATECH
ETAT DE RESULTAT arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
PR 1- Revenus du portefeuille titres	3.7	589 560	190 695
a- Dividendes		250 000	
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		336 560	190 695
c- Revenus des autres valeurs		3 000	
PR 2- Revenus des placements monétaires			
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		589 560	190 695
CH 1- Charges de gestion des placements	3.8	833 028	784 190
REVENU NET DES PLACEMENTS		(243 468)	(593 495)
PR 3 – Autres produits			
CH 2 – Autres charges	3.9	(81 683)	(80 519)
RESULTAT D’EXPLOITATION		(325 151)	(674 014)
PR 4 – Régularisation du résultat d’exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L’EXERCICE		(325 151)	(674 014)
PR 5 – Régularisation du résultat d’exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles /titres		0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
RESULTAT NET DE L’EXERCICE		(325 151)	(674 014)

FONDS INNOVATECH
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>AN 1 – VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		(325 151)	(674 014)
a- Résultat d'exploitation		(325 151)	(674 014)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d- Frais de négociation de titres		0	0
<u>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
<u>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		8 600 000	9 000 000
a- Souscriptions			
Capital		8 600 000	9 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
b- Rachats			
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		8 274 849	8 325 986
<u>AN 4 – ACTIF NET</u>			
a- en début de période (souscriptions)		16 089 806	7 763 820
b- en fin de période		24 364 655	16 089 806
<u>AN 5 – NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</u>			
a- en début de période		5 000	5 000
b- en fin de période		5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE		4 872,931	3 217,961
AN-6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		51,43%	107,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INNOVATECH ARRETES AU 31-12-2024

1. Présentation du FIS

INNOVATECH est un fonds d'investissement spécialisé relevant de la catégorie des fonds commun de placement en valeur mobilières qui réalisent ses investissements pour le compte des investisseurs avertis conformément à l'article 22 novodécies du Code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le FIS a reçu l'agrément du CMF le 23 juillet 2021 pour principal objectif la réalisation pour le compte des porteurs de parts d'opérations de prise de participation, notamment au titre des premiers investissements et d'investissements complémentaires dans des entreprises innovantes.

La gestion du portefeuille titres du FIS est assurée par SMART CAPITAL SA.

L'ATB a été désignée dépositaire des titres en espèces du FIS INNOVATECH.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes et notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives aux OPCVM. Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

2.3 Evaluation des titres OPCVM :

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	9 369 990	7 550 000
Actions	9 369 990	7 550 000
Obligations et valeurs assimilées	5 587 525	4 365 961
Obligations convertibles en actions	5 587 525	4 365 961
Autres valeurs	1 019 616	0
Comptes courants associés	1 019 616	0
Total	<u>15 977 131</u>	<u>11 915 961</u>

Le portefeuille titres se présente comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>
Actions		9 369 990	9 369 990
PLASTICUM TUNISIE SA	12 500	5 000 000	5 000 000
BE WIRELESS SOLUTIONS	14 250	1 750 000	1 750 000
ML INNOVATION	1 250	500 000	500 000
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	3 000	300 000	300 000
STE G E E C	1 250	750 000	750 000
ENOVA ROBOTICS	20	20 000	20 000
LA GRIFFE INTERNATIONAL	23 333	699 990	699 990
MEDTECH	35 000	350 000	350 000
Obligations convertibles en actions		5 250 000	5 587 525
PLASTICUM	15 000	1 500 000	1 658 990
ENOVA ROBOTICS	1 500	1 500 000	1 506 991
BE WIRELESS SOLUTIONS	75 000	750 000	868 766
ML INNOVATION	75 000	750 000	766 883
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	5 000	500 000	503 196
STE GLOCAL ENG ENER & CONST	2 500	250 000	282 699
Autres valeurs		980 000	1 019 619
Comptes courants associés ENOVA		980 000	1 019 616

3.2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Disponibilités		
Banque ATB DT	8 256 584	4 277 952
Total	<u>8 256 584</u>	<u>4 277 952</u>

3.3- Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes à recevoir	250 000	-
Total	<u>250 000</u>	<u>-</u>

3.4- Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	3 446	-149
Rémunération du dépositaire	11 901	5 950
Total	<u>15 347</u>	<u>5 801</u>

3.5- Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Jetons de présences à payer	80 000	76 000
Créditeurs divers (Honoraires)	23 726	20 971
Etat impôts et taxes	2 962	3 120
Total	<u>106 688</u>	<u>100 091</u>

3.6 – Capital

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2023	
Montant	17 500 000
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de porteurs de part	1
Souscriptions réalisées (Libérées)	
Montant	8 600 000
Nombre de parts émises	
Nombre de porteurs de part	1
Rachat réalisés (Libérées)	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de porteurs de part	0
Capital au 31/12/2024	
Montant	26 100 000
Nombre de parts émises (*)	5 000
Nombre de porteurs de part	1

(*) Il s'agit des parts souscrites.

3.7- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	250 000	-
Dividendes PLASTICUM	250 000	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	336 560	190 695
Intérêts OCA PLASTICUM	156 037	155 997
Intérêts OCA BWS	88 425	27 860
Intérêts OCA ROBOTICS	-	5 059
Intérêts OCA ENOVA	1 482	
Intérêts OCA ISI	1 417	1 779
Intérêts OCA MLI	22 450	-
Intérêts OCA GGEC	27 132	
Intérêts CCA	39 617	-
Autres revenus	3 000	-
Jetons de présences	3 000	-
Total	589 560	190 695

3.8- Charges de gestion des placements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	827 077	778 239
Rémunération du dépositaire	5 951	5 951
Total	<u>833 028</u>	<u>784 190</u>

3.9 – Autres charges

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances du Conseil du Marché Financier	4 647	776
Jetons de présence	24 000	32 000
Honoraires d'intermédiaires	52 556	47 385
Services bancaires et assimilés	349	298
Impôts et taxes	120	60
Autres	11	
Total	<u>81 683</u>	<u>80 519</u>

4. Données par part et ratios pertinents

Données par action	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	117,91	38,14
Charges de gestion des placements	166,61	156,84
Revenu net des placements	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges	16,34	16,10
Résultat d'exploitation	48,69	134,80
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	65,03	134,80
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-	-
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-	-
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-	-
Résultat net de l'exercice	65,03	134,80
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	4 872,931	3 217,96
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion de placements /actif net moyen	3,42%	4,87%
Autres charges/actif net moyen	0,34%	0,50%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,33%	4,19%
Actif net	24 364 655	16 089 806
Nombre de porteurs de parts	5000	5000

5. Rémunérations gestionnaires, et dépositaire

5.1 Rémunération du gestionnaire

SMART CAPITAL est le gestionnaire du fonds Innovatech. Elle a la responsabilité de définir la stratégie du Fonds, rechercher les cibles d'investissement, accomplir les due diligences (stratégiques, juridiques, financières, comptables et organisationnelles), évaluer, décider et mettre en œuvre tous investissements et désinvestissements du fonds.

Le gestionnaire reçoit du fonds une rémunération annuelle pendant toute la période de la vie du fonds, calculée comme suit :

- Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des souscriptions non investies lorsque la taille du Fonds est inférieure ou égale à 70 MD et Un (1,0) % hors taxe des montants souscrits et non investis lorsque la taille du Fonds est supérieure à 70 MD ; et
- Un virgule Soixante-quinze (1,75) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont inférieurs ou égal à 70 MD, et Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont supérieurs à 70 MD.

La Commission de Gestion est soumise à la TVA que le Fonds paie en sus de la Commission de Gestion. La Commission de Gestion est facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au Premier Jour de Souscription, sur une base de prorata temporis.

La commission de gestion au titre de l'exercice 2024 s'élève à 827 077 dinars TTC.

5.2 Rémunération du dépositaire

Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire reçoit une rémunération annuelle hors taxe de 0,0145 % de l'actif net du Fonds avec un minimum de 5 000 Dinars.

Cette rémunération sera payée, à terme échu, dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La rémunération du dépositaire provisionnée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 951 dinars TTC soit 5 000 dinars HTVA.